

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2012

DEBUT DE SEANCE : 20 heures 30

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Jean Pierre Lalie, Lucien Larrive, Thierry Léoquet, Sophie Roche, Véronique Rolland – Ben Amara, Jean Paul Tournadre François Venon.

Absents non excusés :

Madame Delphine Quintard, Monsieur Stéphane Pomeyrol,

Monsieur François Venon a été nommé secrétaire

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 22 mars 2012

Abrogation de l'arrêté du 2 août 2007

Madame le Maire propose l'abrogation de l'arrêté municipal du 2 août 2007 qui interdisait toute décharge sauvage au Pont Vieux. Celui-ci sera remplacé par un nouveau texte compte tenu du changement de destination du lieu, qui réhabilité, deviendra un lieu de détente. La population sera informée par voix de presse. Il est précisé que ce lieu servait de dépôt aux déchets verts ramassés sur la commune par les agents municipaux. Désormais, les particuliers devront gérer leurs végétaux, branchages et autres encombrants, aucune collecte ne sera plus assurée.

Voté par 1 voix contre, 2 abstentions et 6 voix pour.

Assainissement des villages de Ruzolles et Tougouse – diagnostic de la station d'épuration

Madame le Maire communique au Conseil municipal que les bureaux d'études consultés pour l'étude de l'assainissement des villages de Ruzolles et Tougouse et le diagnostic de la station d'épuration ont déposé leurs projets. Sur cinq bureaux contactés, deux se sont excusés de ne pouvoir proposer d'offres dans les délais impartis et trois dossiers d'études ont été déposés.

Après ouverture des plis, les services de l'état analysent les dossiers de consultation. Dès réception de ces résultats, la commission des travaux retiendra le bureau d'études. Le montant des travaux s'élèvera à environ 50 000 €. La subvention DETR sera de 3 192 €, celle du FEC de 3 049 €.

Aire pour les campings-cars au terrain de sport

Il est décidé par l'assemblée municipale de mettre à disposition des camping caristes l'entrée du terrain de sport afin de leur permettre de stationner. Seul un branchement d'assainissement est à prévoir, l'eau étant déjà sur le terrain. L'aménagement de l'entrée est envisagée par le changement du portail.

Indemnités du Receveur municipal

En raison de l'arrivée de Monsieur Pascal Bonneau, trésorier de la commune, il y a lieu de délibérer afin qu'il puisse percevoir les indemnités de conseil et de confection des budgets. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que ces indemnités lui soient versées.

Mise à disposition de terrain à Boussac

Madame le Maire fait remarquer à l'assemblée que lors des travaux au Pont de Boussac, Monsieur Daniel Fressinier a cédé du terrain à la commune afin d'aménager le virage au Pont de Boussac. Monsieur Touzet, expert géomètre, sera contacté afin de procéder au nouveau cadastrage. Le conseil municipal souligne la compréhension des riverains qui ont subi des contraintes avec la déviation mise en place qui interdisait l'accès par le Pont.

Concernant les travaux de voirie sur le pont de Boussac, il est précisé que ceux-ci seront réalisés en même temps que ceux de Chasternac.

Voté à l'unanimité

Courrier de Monsieur et Madame Férard.

Madame le Maire lit le courrier de Monsieur et Madame Férard dans lequel ils rappellent qu'il ont signalé un éboulement du mur de soutènement de leur grange sur la route de Fageolles. Monsieur Morel de la DDT est intervenu à la demande de la Mairie mais n'a pas pu être formel sur la propriété de ce mur. Lors de la venue de Monsieur Touzet au pont de Boussac, son avis sera demandé.

Travaux à l'appartement de la poste

Les travaux d'isolation ont été réalisés par les employés municipaux. L'escalier de la cave sera remis en état prochainement.

Fin de la réunion : 23 h 15